Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260706-02_07_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 JUILLET 2026

Le lundi six juillet deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU, en session ordinaire.

Date de la convocation : 29/06/2026

Membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14* Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	***Présents*** : 13 Michèle QUÉAU, Sylvia COURTÈS, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN ***Absents excusés ayant donné procuration*** : 1 Frédéric KERGOAT à Michèle QUÉAU ***Absents excusés*** : 1 Joël AUTRET ***Secrétaire de Séance*** : Philippe LE SCANF

Délibération N° : 02-07-2026
Attribution des subventions aux associations communales et organismes extérieurs

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que les élus ayant un lien avec une association ne peuvent pas prendre part au débat, ni au vote pour cette association.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commission communale Affaires sociales, Vie associative et culturelle s'est réunie le mardi 09 juin 2026 à 19h pour examiner les demandes de subvention des associations et faire une proposition de montants de subventions de fonctionnement à allouer aux associations en 2026. Elle donne, ensuite, la parole à Madame Isabelle METGE, Adjointe au Maire en charge de la vie associative pour rendre compte du travail de la commission.

Madame Isabelle METGE propose les montants de subvention 2026 à allouer aux associations communales ayant déposé une demande d'aide.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant les propositions de la commission communale Affaires Sociales, Vie Associative et culturelle,

Madame le Maire invite les membres du conseil municipal à valider la proposition de subventions de fonctionnement pour 2026.

Il est précisé que :

- Michèle QUEAU, Isabelle METGE, Sara MULLER, Estelle SALMAS et Philippe LE SCANF n'ont pas pris part au débat et au vote relatifs au Comité des Fêtes,
- Michel GRALL et Sébastien JACQ n'ont pas pris part au débat et au vote relatifs à l'association Les amis de Sainte-Catherine,
- Isabelle METGE, Sophie YVIN et Philippe LE SCANF n'ont pas pris part au débat et au vote relatifs aux Ainés Ruraux Nouvelle Vague,
- Isabelle METGE n'a pas pris part au débat et au vote relatifs à la FNACA.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260706-02_07_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE les subventions de fonctionnement pour 2026 tel que présenté :

Associations communales / Organismes extérieurs	Montant 2026
AC Léonarde	900,00 €
Aînés ruraux « nouvelle vague »	350,00 €
FNACA	150,00 €
Association Sportive Mespaul	400,00 €
Chorale « A tout bout d'chant »	300,00 €
Comité des fêtes	2 300,00 €
Les amis de Ste Catherine	120,00 €
Société de chasse	300,00 €
US Mespaul	3 000,00 €
ASAD (Adultes en difficultés)	50,00 €
SNSM Roscoff	50,00 €
Handisport Club Léonard	50,00 €
Secours Catholique	150,00 €
Secours Populaire	150,00 €
CIDFF du Finistère	50,00 €
TOTAL GENERAL	**8 320,00 €**

Les dépenses correspondantes seront mandatées sur les crédits de l'article N° *65748* « *Subvention de fonctionnement aux associations et autre organisme de droit privé* » du budget de la commune.

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision auprès des Présidents de chaque association et de toute autorité qualifiée.

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 06/07/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

Le secrétaire de séance
Philippe LE SCANF

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL
FINISTÈRE